

Le 18 mars 2024
LE MAIRE DE SAINT-GEORGES-DU-BOIS,

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Exécutoire de l'Art. L.2121-10 du code Général des Collectivités Territoriales)

Madame, Monsieur,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Georges du Bois se réunira en séance ordinaire :

JEUDI 28 MARS 2024 à 20 h 45

A la MAIRIE - 16 Rue des Distilleries 17700 SAINT GEORGES DU BOIS

Vous remerciant de bien vouloir assister à cette séance,

Je vous rappelle que si vous ne pouvez pas participer à la réunion, vous devez compléter le pouvoir ci-joint.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.

Le Maire,

Jean GORIOUX



ORDRE DU JOUR :

- 01 Prime exceptionnelle du pouvoir d'achat
- 02 Création d'emplois au titre d'avancements de grade 2024
- 03 Tableau des effectifs du personnel
- 04 Adhésion au service chômage du Centre de Gestion 17
- 05 Attribution des subventions aux associations
- 06 Vote des taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2024
- 07 Projet Educatif Territoriale (PEDT/Plan Mercredi)

COMPTES DE GESTION 2023 – Budget Principal et annexes
COMPTES ADMINISTRATIFS 2023 – Budget Principal et annexes
BUDGETS PRIMITIFS 2024 – Budget Principal et annexes

DECISIONS DU MAIRE : Décisions du Maire en vertu de sa délégation

INFORMATION : -